

## Al-Adab Al-Moufrad – Cours n°8

Toutes les louanges reviennent à Allah, nous Le louons et demandons Son aide et nous cherchons refuge auprès de Lui contre nos propres maux et contre nos mauvaises actions ; celui qu'Allah guide personne ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare, personne ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité adorée avec vérité qu'Allah, Lui Seul : Il n'a aucun associé, et j'atteste que Moḥammad (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) est Son serviteur et Son Messager.

Allah dit (ce dont la traduction du sens est) :

**« Ô les croyants ! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission ».**

[Âli 'Imrân, 102]

Allah dit (ce dont la traduction du sens est) :

**« Ô Hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au Nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez Allah de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement ».**

[An-Nisâ, 1]

Allah dit (ce dont la traduction du sens est) :

**« Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture, afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son Messager obtient certes une grande réussite ».**

[Al-Aḥzâb, 70-71]

Ensuite :

La meilleure parole est la parole d'Allah et la meilleure guidée est la guidée de Moḥammad (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ). Les pires choses sont celles qui sont inventées (dans la religion), et toutes les choses inventées (dans la religion), sont des innovations (religieuses), et toutes les innovations (religieuses) sont des égarements, et tous les égarements sont en Enfer.

Ceci étant dit :

## Chapitre de l'obéissance aux parents tant que cela n'est pas un péché

18) Moḥammad bnou 'Abdil-'Azîz nous a dit qu'il a rencontré 'Abdoul-Mâlik bnou Al-Khattâb bni 'Oubaydillâh bni Abî Bakrah Al-Baṣrî à Ar-Ramlah qui lui a dit : Râchid Abou Moḥammad m'a dit d'après Chahr bnou Hawchab d'après Oum Ad-Dardâ qu'Abou Ad-Dardâ a dit : « Le Messager d'Allah (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) m'a enjoint neuf choses : N'associe rien à Allah et ce même si tu es très coupé ou très brûlé, ne délaisse certes pas la prière obligatoire prescrite de manière intentionnelle et quiconque la délaisse de manière intentionnelle la responsabilité est dérogée envers lui, ne bois certes pas d'alcool car c'est la clé de tous les maux, obéis à tes parents et s'ils t'ordonnent de sortir de ta vie mondaine sors vers eux, ne dispute pas le pouvoir aux dirigeants et ce même si tu vois que tu es le seul sur la vérité, ne t'enfuis pas lorsque tu es devant l'ennemi et ce même si tu es perdu et que tes compagnons ont fui, dépense de ton aisance pour subvenir aux besoins de ta famille et ne retire pas ton bâton de ta famille et fais leur avoir peur d'Allah Exalté soit-Il » <sup>[1]</sup>.

### L'explication de Cheikh Zayd bin Hâdî Al-Madkhalî qu'Allah lui fasse miséricorde :

Nous avons déjà parlé de certains de ces sujets qui se trouvent dans cette excellente recommandation à plusieurs endroits. C'est-à-dire au sujet de l'association (à Allah) et de ses différents types ainsi qu'au sujet de l'abandon de la prière et de l'importance de la prière dans la Législation islamique et au sujet de l'interdiction de boire de l'alcool et de consommer de la drogue et ce qui suit comme impuretés. Nous sommes arrivés à l'obéissance aux parents dans ce qui est convenable et la bienfaisance envers eux comme Allah Le Très-Haut l'a ordonné et comme le Messager d'Allah (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) l'a enjoint.

Allah Le Très-Haut dit (ce dont la traduction du sens est) : « **Et Nous avons enjoint à l'Homme de la bonté envers ses père et mère** » {Al-Aḥqâf, 15}. C'est-à-dire sois bon envers eux d'une grande bonté. « **Sa mère l'a péniblement porté et en a péniblement accouché** » jusqu'à la fin du verset {Al-Aḥqâf, 15}.

Comme Allah Le Très-Haut a joint l'obligation de leur obéir et d'être bon envers eux à l'obéissance à Lui qui est la meilleure et la plus noble des actions : « **Adorez Allah et ne Lui donnez aucun associé. Agissez avec bonté envers (vos) père et mère** » {An-Nisâ, 36}.

---

<sup>1</sup> Jugé ḥasan (bon).

Chaque fois que l'obéissance à autre qu'Allah et à autre que le Messenger d'Allah (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) a été citée, elle a été restreinte par l'obéissance dans ce qui est convenable.

L'obéissance dans le convenable et il n'est pas permis d'obéir dans ce qui est une désobéissance à Allah.

Quant à l'obéissance à Allah Le Très-Haut qui est le fait de s'acquiescer de Ses Ordres et de s'écarter de Ses Interdits et de s'arrêter à Ses Limites, elle est entièrement un bien et tout y est convenable car Allah Exalté soit-Il n'ordonne pas une chose qui est mauvaise et ne l'agrée jamais comme Il a dit Exalté soit-Il (et dont la traduction du sens est) : « **Certes, Allah commande l'équité, la bienfaisance et l'assistance aux proches. Et Il interdit la turpitude, l'acte répréhensible et la rébellion** » {An-Nahl, 90}.

Donc, Allah Le Très-Haut interdit le mal dans son entièreté, ses paroles et ses actes apparents et cachés, et le Messenger d'Allah (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) est celui qui ordonne par Ordre d'Allah et interdit ce qu'Allah Le Très-Haut a interdit et transmet Sa Législation et ce qu'elle comprend comme ordres et interdits et donc il n'ordonne que le bien et n'interdit que le mal. Quant aux gens quels que soient leurs droits, ils ne sont jamais obéis dans le péché que ce soit les parents ou le dirigeant ou les gens les plus proches de toi ou les plus éloignés de toi. « **Il n'y a pas d'obéissance à la créature dans la désobéissance au Créateur** ».

Et comme a dit le Messenger d'Allah (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) : « **L'obéissance n'est que dans ce qui est convenable** ».

C'est pour cela qu'il est obligatoire de restreindre l'obéissance par cela c'est-à-dire d'obéir aux parents dans le convenable et donc s'ils ordonnent à leur enfant de commettre un péché en paroles ou en actes apparents ou cachés, il ne leur obéit pas en cela et cela ne fait pas partie de la bonté envers eux et transgresser leur ordre n'est pas considéré comme une désobéissance envers les parents mais de plus ce n'est que satisfaire Allah Le Très-Haut et donner préséance à Ses Ordres et à Ses Interdits sur les ordres des gens et leurs interdits ainsi que toutes leurs requêtes car la Législation d'Allah est infaillible.

**Je résume ce qui concerne ce noble hadîth dans ce qui suit :**

1. La mise en garde contre l'association à Allah sous tous ses types et l'affirmation catégorique de son caractère illicite car c'est une immense injustice

2. Le caractère illicite sévère d'abandonner la prière dans quelle que situation que ce soit tant que la personne n'a pas perdu la raison car il n'y a plus de religion pour celui qui abandonne la prière
3. L'interdiction de boire de l'alcool car c'est la mère des débauches et la clé de tous les maux et il est déclaré illicite dans les textes du Coran et de la Sounnah
4. L'ordre d'être bon envers les parents qu'ils soient vivants ou décédés
5. La mise en garde contre le fait de fuir devant l'ennemi car les termes de vie sont entre les Mains d'Allah et ils ont été écrits et s'en est terminé
6. L'orientation vers le respect des compagnons et des proches en raison de ce qu'ils ont comme droits
7. L'obligation de subvenir aux besoins de la famille en espérant par cela la récompense auprès d'Allah
8. La diligence quant à la vertu de la famille et s'acquitter de leur réforme même si cela nécessite de punir.

Sa parole (صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) **“Et ne dispute certes pas le pouvoir aux dirigeants et ce même si tu vois que tu es le seul sur la vérité”** : Ce hadîth fait partie des sujets ayant trait à la croyance et des sujets auxquels la Législation a incité et je veux dire par cela la mise en garde contre le fait de disputer le pouvoir au dirigeant musulman et ce même s'il est injuste et qu'il opprime. Il y a des textes du Coran et de la Sounnah dans ce sens comme la parole d'Allah Le Très-Haut (dont la traduction du sens est) : **« Ô les croyants ! Obéissez à Allah, et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement »** {An-Nisâ, 59}. Il a donc ordonné d'obéir aux gens qui détiennent le commandement mais c'est restreint par l'obéissance dans ce qui est convenable comme nous l'avons vu précédemment. Il n'est permis à personne -qui que ce soit et quel degré de vertu et de force il ait- de s'en prendre au dirigeant musulman qui a le pouvoir sur les musulmans que ce soit par allégeance des responsables et dignitaires ou par domination, par la force de sa part et que le pouvoir s'est stabilisé pour lui ; il n'est permis à personne de venir disputer le pouvoir au dirigeant et d'essayer de le lui retirer et de le destituer et si cela arrive, il est obligatoire aux gens doués de raison dans le peuple de se tenir devant celui qui commettrait cela afin qu'il ne divise pas l'union des musulmans et qu'il ne se rebelle pas contre eux et qu'en raison de cela le sang soit versé et les biens détruits et la sécurité soit mise à défaut et que les choses soient instables et que donc les gens se mettent à vouloir combattre et être victorieux et se venger en raison de la rébellion d'un agresseur qui s'en prend au dirigeant sous prétexte qu'il aurait fait tel ou tel

péché ou qu'il fait dans son royaume ou son pays sur lequel il a la main mise telle ou telle chose. Aucun de ces prétextes n'est une excuse pour se rebeller et la seule chose qui autorise la rébellion c'est la mécréance claire et explicite comme le Prophète a dit : **“Quiconque vient à vous alors que vous êtes tous unis autour d'un seul homme et cherche à diviser votre union, tranchez-lui le cou et ce qui qu'il soit”**. C'est une punition immense pour celui qui dispute le pouvoir aux dirigeants des musulmans par la présence desquels les affaires des gens sont en bon état. Car l'affaire est d'une immense importance et l'union des musulmans autour d'un dirigeant -même s'il a de l'injustice ou de l'oppression tant qu'il est musulman- est meilleure pour eux que la division et que la rébellion contre lui mais de plus tout cela est un péché et c'est pour cette raison que le Messager d'Allah (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) a mis en garde contre la rébellion contre les dirigeants ou de diviser l'union en raison de ce qu'en résulte comme maux mais de plus il est obligatoire au peuple surtout les gens doués de raison parmi eux à l'instar des gens de science et des dignitaires d'adresser ce qu'ils perçoivent comme manquements et d'adresser cela vers ce qui est meilleur et qu'ils aident le dirigeant et au moyen de l'invocation pour lui en public et en secret pas seulement sur les chaires de prêche mais au contraire en public et en privé comme l'a dit Al-Foudayl Ibn 'Iyâd qu'Allah lui fasse miséricorde : “Si je savais que j'avais une invocation exaucée, je la réserverais pour le sultan”.

Il a expliqué cela par le fait que ce qu'Allah réforme au moyen du sultan est meilleur et mieux. Ceci est la croyance et la méthodologie de celui qui donne de l'importance à l'affaire des musulmans.

L'imam Aḥmad a dit une parole similaire ainsi qu'Ibn Taymîyyah qu'Allah leur fasse miséricorde : **“Soixante ans avec un dirigeant injuste sont meilleurs qu'une seule nuit sans dirigeant”**.

Ceci uniquement en raison de l'importance de l'existence d'un leader par lequel Allah rend les routes sûres et protège le sang des gens et empêche l'oppression des injustes et d'autres intérêts innombrables. Les preuves établissent cela.

Regarde les peuples qui ont des dirigeants quoiqu'ils aient comme transgressions, tu verras que le sang n'y est pas versé et qu'il n'y a pas de ruine à l'exception faite de ce qui est commis par les Khawârij de différents types et différentes sortes. L'harmonie et sa base au sein du peuple c'est qu'il y ait un dirigeant musulman par lequel Allah protège le sang des gens et retire l'injustice et les rites sont pratiqués et les routes sont sécurisées et les biens et les honneurs sont respectés.

Ceci ne peut être sans dirigeant ayant sa parole et son organisation par la vérité ou dans la vérité. C'est pour cela qu'il est interdit de se rebeller contre le dirigeant dans n'importe quelle situation que ce soit et quel que soit le prétexte sauf s'il a commis une mécréance explicite et n'a pas accepté le conseil de s'en repentir car cela rend la rébellion permise à condition que cela ne cause pas de mal ni de nuisance au peuple.

\*\*\*

